

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME -GRAND LITTORAL PICARD

Réunion du Comité Syndical du 3 décembre 2010

Réunion du Comité Syndical du 3 décembre 2010



Le Comité Syndical s'est réuni le 3 décembre 2010 à la Salle Polyvalente de Saigneville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION:

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Dominique PROYART

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCO
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Membres suppléants :

Représentants du Département de la Somme

• Monsieur Claude JACOB

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Aleth CREPIN

- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Olivier FRAISSE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Thierry BIZET
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Frédéric LEONARDI

ABSENTS EXCUSES:

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Francis LEC
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Jacky TISON

RELEVE DE DECISIONS

Service Juridique

1. Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 5 novembre 2010

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les comptesrendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical en date du 5 novembre 2010, joints à la présente délibération.

2. Commune de Quend – Signature de l'acte de vente de la maison sise 51-53 Route de la Plage

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'acte de vente joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

3. Approbation du Règlement Intérieur applicables aux salariés

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur type joint à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

4. Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Travaux d'extension – Avenant n° 1 au lot n° 8

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 et autorise le Président à le signer.

4 bis. Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Travaux d'extension – Avenant n° 1 au lot n° 2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 et autorise le Président à le signer.

5. Commune d'Ault – Le Moulinet – Rénovation de la porte Bréhamet – Passation d'avenants

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, dans le cadre de la réalisation du marché de travaux portant sur la rénovation de la porte Bréhamet, d'approuver l'avenant n° 5 au lot n° 4 et l'avenant n° 4 au lot n° 2 et autorise le Président à signer ces documents.

6. Commune de Saint-Quentin-en-Tourmont – Plan vélo franco britannique – Acquisition des terrains des consorts RIQUET - DEFOSSE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, par 25 voix pour et 1 abstention (M. RIQUET), d'autoriser le Président à signer l'acte de vente avec les consorts RIQUET-DEFOSSE et de mandater Maître RICHIR à cet effet.

7. Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de novembre 2010

Le Comité Syndical a pris acte de cette information.

Service Finances

8. Budget Principal - Décision modificative n° 4

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 24 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN – 2 voix - inventaire Poutrincourt) adopte la décision modificative n° 4 du Budget Principal au niveau du chapitre.

9. Destination Baie de Somme - Décision modificative n° 2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 du Budget annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre.

10. Centre Conchylicole - Décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget annexe Centre Conchylicole au niveau du chapitre.

11. Engagements des dépenses d'investissement 2011 sur le Budget Principal et le Budget Annexe de Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, sur le budget principal et le budget annexe Destination Baie de Somme, les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2011, selon les modalités précisées à la présente délibération.

12. Admissions en non valeur

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à admettre les titres en non valeur pour un montant total de 18 857,62 € TTC.

13. Répartition de la Taxe de Séjour

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes proposées pour les années 2008, 2009 et 2010 et autorise le Président à effectuer les mandatements correspondants.

14. Mission du commissaire aux comptes

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de confirmer la mission du commissaire aux comptes SOFRAGECO sur l'expertise comptable des comptes de la Régie Destination Baie de Somme sur les exercices comptables 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011.

15. Création d'une régie d'avances pour les tickets restaurants

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de rédiger l'acte constitutif de la régie Tickets Restaurant selon les termes suivants :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2011, il est institué une régie d'avances « Tickets Restaurants » auprès du service des Ressources Humaines.

Article 2 : Le siège de la régie est fixé au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard situé à Abbeville.

Article 3 : La nomination du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants sera effectuée par arrêté du Président, sur avis conforme du comptable public.

Article 4 : Le régisseur n'est pas soumis au cautionnement.

Article 5 : Les achats de la régie sont constitués des dépenses suivantes :

- Tickets Restaurants

Article 6 : La valeur faciale de chaque ticket restaurant est fixée à 6,10 €.

Article 7 : Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlement suivants : mandat administratif.

Article 8 : La régie fonctionne en permanence toute l'année.

Article 9 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 13 000 € (treize mille euros). La délivrance des tickets restaurant par le comptable assignataire au régisseur se fera au moyen d'un reçu (P534).

Article 10 : Le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des justificatifs des opérations de dépenses tous les mois et au minimum une fois par mois, ainsi qu'au 31 décembre.

La reconstitution de l'avance s'établira au moyen d'un bordereau d'emploi et de versement des valeurs inactives.

Ce bordereau sera accompagné, comme pièces justificatives de la dépense, de la liste des émargements des personnes ayant bénéficié de ces titres au cours de la période ou par tout autre moyen permettant de justifier au comptable que les tickets ont été adressés aux personnes bénéficiaires.

Article 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 12 : Le suppléant percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur dont le taux est précisé dans l'acte de nomination.

Article 13 : le Président et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

16. Redevance de Destination Baie de Somme au Syndicat Mixte – Année 2010

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le montant de la redevance 2010 et autorise le Président à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Service Ressources Humaines - Destination Baie de Somme

17. Gestion du Personnel

17/1 – Avenant à un Contrat à Durée Indéterminée – Tronc commun

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant, qui a été consultable en séance, qui le nomme Directeur des services techniques et de la sécurité au 1^{er} janvier 2011.

17/2 – Remplacement de poste permanent vacant Contrat à durée indéterminée - Aire autoroutière –

• Agent technique

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le Contrat à durée Indéterminée, consultable en séance, qui le nomme agent technique à l'Aire Autoroutière à compter du 1^{er} janvier 2011.

17/3 – Activités nouvelles des sites de Destination Baie de Somme Contrat à durée indéterminée - Hôtel restaurant du Cap Hornu -

• Veilleur de nuit

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'assurer la sécurité des personnes hébergées à l'Hôtel Restaurant et autorise le Président à lancer le recrutement d'ici la fin de l'année civile du veilleur de nuit du Cap Hornu ainsi que la consultation pour une prestation complémentaire.

Service Aménagement

18. Un projet de territoire : évolution du trait de côte

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical par 24 voix pour et 1 abstention (M. LOTTIN – 2 voix) décide d'autoriser le Président à contacter les différents partenaires pour mettre en place :

- les conventions de partenariats,
- les accords cadre.
- les demandes de subventions

ainsi que toute démarche permettant de favoriser la mise en place de ce projet.

19. Potentialités d'éco valorisation des déchets conchylicoles et de la laisse d'estuaire en Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'accompagner la mise en place de ces filières de valorisation grâce à :

- la structuration des acteurs de la filière,
- des conventions de partenariats avec les acteurs de ces deux projets,
- la réalisation d'une étude sur la valorisation des déchets et coproduits conchylicoles, comprenant également un volet marketing / communication,
- la réalisation d'une étude sur la valorisation de la laisse d'estuaire, comprenant également un volet marketing / communication et autorise le Président à élaborer les partenariats financiers relatifs à ces études, à monter les dossiers de financement correspondants ainsi qu'à engager les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

20. Commune d'Ault – Enrochements – Marché de maîtrise d'œuvre en vue d'un marché à bons de commande – Plan de financement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre présenté ci-dessus et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers sur cette base ainsi qu'à lancer les procédures d'appels d'offres nécessaires à l'engagement de ce marché.

21. Commune d'Ault - Onival - Travaux d'urgence de réparation de la promenade

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser le Président à lancer les procédures adaptées nécessaires à l'engagement de ce marché.

22. Commune du Crotoy : travaux prioritaires de confortement du cordon dunaire et travaux divers – Plans de financement

Plan de financement « phase 1 »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel des travaux d'accompagnement présenté ci-dessus et autorise le Président à solliciter les partenaires financiers sur cette base ainsi qu'à lancer les procédures d'appels d'offres nécessaires à l'engagement de ces travaux d'accompagnement.

Plan de financement « phase 2 »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel de la deuxième phase présenté ci-dessus et autorise le Président à solliciter

les partenaires financiers sur cette base ainsi qu'à lancer les procédures d'appels d'offres nécessaires à l'engagement de cette deuxième phase.

Service Milieux Naturels

23. Investissements 2010

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette demande de financement.

24 - Salaire minimum d'embauche à la Régie Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à fixer le salaire minimum horaire d'embauche de tous salariés de la Régie à 9,50 \in à compter du 1^{er} janvier 2011 ainsi qu'à revaloriser la rémunération des salariés actuellement en poste concernés par cette décision.